

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Henri GUICHARD, Patrick SAUTREY, Marc CAPELLI, Serge BERREZ, Vice-Présidents
MM Alain MOUILLOT, Jacques LANÇON, Philippe VINCENT, Guy SAVOYE, Christian RICHARD, Jacques MUYARD, Francis LESEUR, Jacky REVERCHON, Jean-Jacques COURT, François BOUVERET, Pierre BREGAND -
Délégués titulaires
MM. Pierre REGNIER, Alain BAILLY-MAITRE - Délégués Suppléants

EXCUSES :

MM. Jean THERY, Gérald MELESI (Donne pouvoir à M. Jacques MUYARD), Claude GIRAUD et Adrien LAVIER (Donne pouvoir à M. François BOUVERET) – Délégués titulaires
MM. Cyrille BRERO, Jean-Philippe HUELIN, Dominique TRONCIN, Jean- Marie PERNET, Bruno NEGRELLO, Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Maurice BARIOD, Daniel BUISSON, Bernard LAUBIER, Louis GREUSARD, Mmes Véronique BRETON, Pierrette BUSSIERE, Déborah BARONI et Mme LydieCHANEZ – Délégués suppléants
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil Départemental
Mme Emilie ALBISSER – Direction régionale de l'ADEMEM. Pierre HAAB – Trésorier Principal
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains
Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. Franck DAVID – Conseil Départemental
Mme Johanne GROSSIORD – SICTOM du Haut Jura
Mme Nathalie AMIOT – Communauté de Communes du Pays des Lacs
MM. Hubert MARTIN - Mmes Zora QOCHIH, Léa BAZIN, Sylvie MIGNOTTE, Sandra MERCIER et Floriane BARBAUX (stagiaire) - SYDOM du Jura.

Monsieur le Président, remercie les membres de s'être déplacés aussi nombreux et demande d'ouvrir la séance par l'approbation du compte rendu du 7 mars dernier.

M. Jacques Lançon remarque que ses interventions ont été résumées de façon succincte, et informe les membres du Comité qu'il transmettra une note explicative pour rendre compréhensible son intervention, pour le prochain Comité syndical.

Le Compte rendu est soumis à l'approbation sous réserve des remarques de M. Lançon.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

=====

1/ RAPPORT ANNUEL 2015

RAPPORTEUR : M. SAILLARD

Délibération :

En vertu de la Loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 et le décret n° 2000-404 du 14 Mai 2000, les maires des communes ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets ménagers pour le compte des communes.

Pour le cas du Jura, ce document rappelle l'organisation administrative et le fonctionnement des EPCI de collecte et du syndicat départemental de traitement.

Débat :

M. Saillard, commente ce document :

- gros taux de captation au niveau du verre,
- performances en kg / habitant : les performances pour les SICTOM du Haut-Jura, CCPL, CCPS, sont biaisés par la population touristique.

M. Sautrey remarque sur le SICTOM de la zone de Dole une baisse généralisée des déchets : baisse significative du tonnage dans les déchèteries et du bac jaune, sauf sur les déchets gris. D'après l'ASCOMADE, cette baisse des tonnages est due à la crise économique.

Le Centre de Stockage du Jura

Bonne nouvelle pour les encombrants, en effet moins de 10 000 t sont entrées sur le site, résultat sans doute lié au développement des filières « REP ».

Plus (+) 18 % de mâchefers d'incinération stockés sur la plate-forme, dus à l'arrêt du trommel toute l'année.

Moins (-) 67 % de déchets non dangereux des entreprises : depuis que Bourgogne-Recyclage a ouvert son installation qui produit des combustibles solides de récupération.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Plus (+) 19 % de refus de tri : c'est relativement élevé mais on prévoit de les valoriser sous forme énergétique au CDTOM sans à avoir à les stocker d'ici à la fin d'année.

Actions de communication

Sur le budget de 424 080 €, 2/3 des recettes proviennent des éco-organismes.

M. Guichard, remarque que les plastiques de corps creux, triés en déchèterie, ne sont pas lourds, mais sont très volumineux, en effet cela représente environ une benne de 33 m³ toutes les semaines. Ces plastiques sont recyclés en mobilier urbain.

La prévention

M. Saillard, informe les adhérents qu'il reste encore des crédits issus de l'ADEME. Les adhérents sont priés de se manifester auprès du SYDOM. Grâce à ces crédits, le SICTOM de Lons à crée des verres Eco-cup, par exemple.

Pour information, les parties fermentescibles seront de nouveau extraites à partir de septembre prochain, mois de l'installation du nouveau trommel.

Pour information, la Région de Chalon recherche des déchets organiques pour ses installations de méthanisation. Rien, n'est défini pour le moment, ce n'est qu'en phase de discussion.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ACTE les résultats du rapport annuel 2015,
- APPROUVE la diffusion du rapport annuel 2015 à tous les adhérents du SYDOM, à tous les EPCI à fiscalité propre et à toutes les communes du Jura, notamment



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

2/ BILAN SOCIAL 2015

RAPPORTEUR : M. SAILLARD

Délibération :

Chaque année, le SYDOM du Jura présente le Bilan social des ressources humaines.

Ce document retrace l'évolution des effectifs, les absences, les recrutements, les formations, l'état des avantages sociaux, ...

Débat :

Un trombinoscope de 2015 est présenté aux délégués, ainsi que celui de 2016, car l'effectif à bien bougé et ce n'est pas fini, car David Hurrel quitte ses fonctions le 30/06.

Les agents sollicitent énormément le CNAS, le SYDOM cotise également à hauteur de 2% de la masse salariale pour l'Amicale du Personnel.

M. Sautrey est surpris par le montant attribué pour chaque agent, qui selon lui est élevé. Mme Qochih, précise que cette somme est utilisée pour la cotisation au CNAS, une sortie annuelle, l'arbre de Noël avec les enfants...

M. Guichard souligne que le rapport annuel représente du temps et de l'argent, mais étant obligatoire, il souhaite faire remonter la demande aux hautes instances de réduire la fréquence à une fois tous les 2 ans, et pour le bilan social une fois tous les 4 ans, afin de dégager des économies.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- PRIS ACTE du Bilan social 2015 du SYDOM du Jura.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

**3/ FINANCEMENT DES AMBASSADEURS DU TRI DES ADHERENTS
(SALAIRE + CHARGES)**

RAPPORTEUR : M. SAILLARD

Délibération :

A compter du 3 octobre 2016, les consignes de tri évoluent. Le geste de tri sera simplifié : tous les emballages dans le bac bleu (ou jaune) !

Afin d'informer les jurassiens, les adhérents du SYDOM ont temporairement besoin d'ambassadeurs du tri. Ces agents supplémentaires auront de multiples missions : collage et décollage des adhésifs de bacs, renouvellement de l'affichage dans les locaux poubelles, renouvellement de l'affichage au pied des conteneurs semi-enterrés, porte-à-porte auprès des habitants, distribution d'affiches dans les écoles et les salles d'attente, distribution de sacs de tri, contrôle de bacs, stand d'information sur les marchés ou les événements jurassiens ...

Chaque adhérent recrutera un ou plusieurs ambassadeurs pour communiquer sur ces nouvelles consignes.

Quant au SYDOM, il fournira les documents nécessaires et reversera 0,30 euros par habitant à ses adhérents.

Cette somme couvrira la fin d'année 2016 ; le montant pour 2017 étant suspendu au ré-agrément à venir de l'éco-organisme.

Le Bureau Syndical du 23 mai 2016 a émis un avis favorable.

Débat :

M. Berrez estime que les Communautés de Communes sont pénalisées, car cela ne représente qu'un quart de temps. A revoir pour 2017.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- APPROUVE ce principe

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- AUTORISE le Président à reverser aux adhérents 0.30 cents par habitant pour le recrutement d'ambassadeurs du tri,

- DIT que les crédits seront prévus au Budget Supplémentaire 2016.

3/ ADMISSION EN NON VALEUR

RAPPORTEUR : M. SAILLARD

M. Saillard informe que depuis des années (5 ans), suite à sa liquidation judiciaire, la Papeterie du Doubs n'avait pas honoré 220 894.09 €. Donc, maintenant l'affaire est close, et le SYDOM perd cette somme.

4/ IMMOBILISATIONS : CESSIONS ET REFORMES DE MATERIELS

RAPPORTEUR : M. SAILLARD

Délibération :

L'actif du SYDOM du Jura comporte un certain nombre de biens défectueux dont la plupart ont été renouvelés et doivent donc être réformés (cf. liste jointe en annexe).

Par ailleurs, d'autres biens sont en cours de vente.

Débat :

Mme Qochih, demande si des personnes connaissent des associations pour le photocopieur ou des bungalows (6m x 2.50m), surtout n'hésitez pas appeler le SYDOM.

M. Guichard, signale qu'un site internet Agora Store, existe pour intégrer ce genre d'annonce.

Les bungalows sont à St Lupicin, mais peuvent être rapatriés sur Lons.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- REFORME les biens listés en annexe,

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- AUTORISE le Président à sortir de l'actif du SYDOM du Jura les biens défectueux et les biens vendus,
- DIT que les recettes issues des ventes seront inscrites au Budget Supplémentaire 2016.

Point sur le CSJ

Tout le monde a reçu l'invitation pour l'inauguration de 17:00. Un bus sera mis à disposition pour les personnes qui le souhaitent.

Le protocole d'accord pour le casier 5 est enfin signé par la Société Rincent. Reste une petite intervention en tête du casier 5, sur l'alvéole 4b. L'entreprise FAMY et EBMP seront rappelées début juillet pour faire cette intervention.

Le premier ½ casier 5 étant plein, M. Lamure de la DREAL a autorisé le CSJ à d'utiliser l'alvéole 1 du second ½ casier et remis un rapport d'inspection avec 3 écarts et 4 remarques, pas très importantes, mais à corriger. Dès lors, une fois le rapport e conformité remis et conforme, M. Lamure ira faire une nouvelle visite pour valider la mise en service des 3 alvéoles restantes du casier 5.

Affaire Vinci :

M. Saillard, annonce enfin que le SYDOM a gagné son procès face à Vinci.

M. Martin précise que l'affaire est passée au Tribunal Administratif de Besançon en 2013. Le Tribunal avait publié un jugement conforme à ce qu'avait estimé l'expert, en condamnant le SYDOM à supporter 30% du solde du marché passé avec VINCI et la société EGIS à 70%, sur la base du montant estimé par l'expert.

EGIS n'étant pas satisfait de cette décision a fait appel du jugement devant la Cour d'Appel de Nancy qui a rendu un jugement en 2015 divisant par 3 le montant dû à Vinci en conservant la même répartition. Vinci a déposé un pourvoi au Conseil d'Etat qui a confirmé le jugement de la Cour d'Appel. Finalement très satisfaisant pour le SYDOM (30% de 70 000 €). Les frais d'honoraires d'avocat étant couverts par la protection juridique de l'assurance.

Cyclamen :

M. Lançon demande si on a connaissance du taux des non ferreux. M. Martin, précise qu'il y a entre 40 et 50 % d'aluminium. Chaque mois, le SYDOM dispose des résultats des analyses de mâchefers.

Point sur le CDTOM

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Trommel :

L'expert a rendu son rapport partiel sur le trommel. Très défavorable à JURATROM ; Maintenant il se penche sur le réseau, autre débat.

Le réseau :

Le deuxième rapport partiel, sur le réseau est attendu en septembre. Pour mémoire : le SYDOM avait demandé une expertise en référé. Il faudra ensuite attendre le jugement.

Chaleur :

Une réunion a eu lieu récemment entre SYDOM/VILLE DE LONS/SOCCRAM/JURALIA et INDDIGO.

Soccrum demande des sommes extraordinaires. Certaines rumeurs circulent affirmant que l'OPH, qui consomme 70% du chauffage, a dû déboursier 100 000 € supplémentaires. Des preuves sont attendues de SOCCRAM sur les non fournitures de vapeur. La position du Président est d'attendre le résultat de l'expertise, et de refaire une réunion en septembre-octobre. Quant à la réhabilitation engagée par le SYDOM, il fallait de toute façon remplacer ce tronçon de réseau.

Le sydom a investi 366 000 €, si jamais le sydom perd le procès face à JURATROM, il faudra revoir le prix de vente de chaleur, de 17 €/Mwh aujourd'hui.

M. Lançon, représentant les habitants de Lons le saunier, précise que les usagers ont une « épée de Damoclès » au-dessus d'eux, car après estimation du surcout sur 2 ans, le montant peut s'élever à 1 000 000 €. Il y a 2 aspects, un environnemental et un financier.

Concernant l'aspect environnemental : du fait des indisponibilités depuis fin 2014 de livraison de vapeur jusqu'à la chaufferie relais gérée par SOCCRAM à la Marjorie, en particulier dans le secteur des HLM, il a été brûlé entre 1 500 et 3 000 m³ de gaz pour suppléer la déficience du réseau. En termes de gaz à effet de serre, on n'est pas performant. Monsieur Lançon considère qu'il aurait fallu réagir plus vite.

M. Lançon espère que la décision judiciaire sera prise rapidement, c'est-à-dire dans moins de 2 ans, sinon ce sont les locataires de l'OPH qui paieront en attendant.

M. Vincent remarque, que ce printemps une fuite sur le réseau de chaleur a eu lieu et que pendant un mois la vapeur s'en est allée en geysier.

M. Saillard signale que la part fixe des factures de l'OPH est énorme par rapport à la part variable. Le SYDOM a demandé que les pénalités soit mises en corrélation avec des coûts réels.

M. Martin informe les membres du Comité que SOCCRAM a adressé une nouvelle facture de pénalités. M. Saillard conteste cette facture.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 juin 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Martin, informe également de l'avancement de la procédure dans l'affaire contre JURATROM : Le SYDOM a estimé le montant du préjudice subi et SOCCRAM a été appelée à la cause. SOCCRAM participe donc depuis quelques temps aux réunions contradictoires, au même titre que les autres parties.

Un article du contrat liant le SYDOM et JURATROM prévoyait que les installations seraient remises en bon état. Non seulement ces installations n'ont pas été remises en bon état, mais elles n'ont pas été entretenues correctement. En 1999, une réception judiciaire, à l'issue d'une expertise judiciaire réalisée entre 1994 et 1998, stipulait que le réseau avait été mal conçu, qu'il y avait des infiltrations. JURATROM aurait dû prendre des précautions pour maintenir le réseau. En conclusion, JURATROM n'a pas honoré son contrat.

Le tri :

Le SYDOM a demandé à SUEZ de préparer une étude de prix en intégrant les corps creux après extension des consignes de tri. Et de présenter une projection avec éventuellement l'apport du Grand Chalon. Pour mémoire : actuellement le SYDOM trie 15 000 t du Jura, 800 t du Louhannais et 800 t de Dortan (terminé), prochainement une rencontre aura lieu avec Bourg en Bresse Agglomération.

Eco-Emballages souhaite que certains petits centres de tri ferment, afin de pouvoir trier plus dans le centre de tri du Jura.

M. Martin rappelle qu'en septembre, il y aura le montage du nouveau trommel, la rénovation du centre de tri, et en octobre on enchainera avec les installations de tri optiques sur les ordures ménagères, pour extraire les plastiques et cartons souillés qui ont des débouchés de recyclages.

SEANCE LEVEE A 16 : 00